

Table des matières

ENERGIE – CLIMAT – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT 2

- LE CONGRES ANNUEL DES VERTS ADOPTE SON 4^{EME} PROGRAMME-CADRE 2
- POINT SUR LA STRATEGIE D'ADAPTATION DE L'ALLEMAGNE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2
- EVALUATION EN DEMI-TEINTE DE L'ALLEMAGNE SUR LE PLAN CLIMATIQUE 2
- REVISION NECESSAIRE DU REGIME D'INDEMNISATION POUR LA SORTIE DU NUCLEAIRE 2
- FEU VERT A LA SORTIE DE LA HOUILLE EN ALLEMAGNE 3
- ACCORD AU SEIN DE LA COALITION SUR LA REFORME DE LA LOI EEG 3
- CYCLE D'EVENEMENTS DE FIN D'ANNEE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE 3
- DIFFICILE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES INSECTES 3
- INTERDICTION DE CERTAINES ESPECES ANIMALES SAUVAGES DANS LES CIRQUES 3
- UNE INTERDICTION DE LA VENTE DE SACS PLASTIQUES EN 2022 4

TRANSPORTS 4

- UN PLAN POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TRAFIC DE POIDS LOURDS 4
- NETTE AUGMENTATION DE VOITURES EN CIRCULATION SUR LES ROUTES ALLEMANDES 4
- POINT SUR LES AIDES ACCORDEES AUX AEROPORTS ALLEMANDS 4

ENTREPRISES ET INTERNATIONAL 5

- NOUVELLE DONNE DANS LE PAYSAGE DES COMPOSANTS SEMI-CONDUCTEURS AVEC L'ACQUISITION IMMINENTE DE SILTRONIC PAR GLOBALWAFERS 5
- PROGRESSION DU CHANTIER DE L'USINE TESLA SUSPENDUE PAR UN TRIBUNAL REGIONAL POUR MOTIF ENVIRONNEMENTAL 5
- LE GOUVERNEMENT SOUHAITE INSCRIRE L'EXISTENCE DE LA FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DANS LA LOI 5
- ATTRIBUTION DE DIVIDENDES AUX MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE THYSSENKRUPP, DEFENDUE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPE, ELU NOUVEAU PRESIDENT DU BDI, ALORS QUE LE GROUPE EN DIFFICULTE EXCLUT TOUTE INTERVENTION DE L'ETAT 5
- DEGRADATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN 2020 POUR LES ENTREPRISES ALLEMANDES PRESENTES EN RUSSIE 6

NUMERIQUE – INNOVATION 6

- ACQUISITION DE LA START-UP DE LOGISTIQUE FLASCHENPOST PAR LE GROUPE FAMILIAL ALLEMAND DR OETKER POUR 1 Md€ 6
- ISAR AEROSPACE LEVE 75 M€ POUR FAIRE DECOLLER SON MICRO-LANCEUR 6

ENERGIE – CLIMAT – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT

Le Congrès annuel des Verts adopte son 4^{ème} programme-cadre

Les Verts ont tenu leur congrès fédéral virtuel les 20 et 21 novembre, s'accordant sur le 4^{ème} programme-cadre de leur histoire qui soutient un rehaussement de l'ambition climatique et positionne le parti sur l'objectif de 1,5°C d'ici 2100. Désireux de se positionner en partenaire des entreprises et en acteur capables de concilier économie et écologie, le thème « d'économie-écologique sociale de marché » a été ancré dans le programme. Le Parti a souligné la nécessité d'une action climatique substantielle, notamment via une transition vers 100% d'énergies renouvelables et l'élimination progressive des énergies fossiles. Les Verts rejettent l'énergie nucléaire comme technologie de transition et s'expriment en faveur de la fermeture de toutes les centrales en Allemagne et à l'étranger. L'accent est mis sur le marché carbone européen et l'impératif de dégager des financements pour relever les défis de la transition écologique. La question de la mobilité est perçue comme centrale, avec l'accent mis sur l'empreinte écologique, la mobilité connectée et numérique et un réseau de chemin de fer fort. Les Verts se sont également exprimés en faveur d'une prise en compte renforcée de l'expertise citoyenne, à l'image de conseils de citoyens, sélectionnés par tirage au sort, d'ores et déjà expérimentés en Irlande et en France. La presse allemande reconnaît que les Verts ont adopté un programme de référence soulignant leur ambition d'accéder l'an prochain au gouvernement, raison pour laquelle le pragmatisme l'a emporté sur les positions radicales qui avaient pu exister par le passé au sein du Parti.

Point sur la stratégie d'adaptation de l'Allemagne au changement climatique

L'Allemagne n'est plus épargnée par le changement climatique, et elle doit plus que jamais s'armer face à ses conséquences et à son accélération. C'est le constat partagé par la ministre fédérale de l'environnement Mme Schulze (SPD) et le président de l'agence fédérale de l'environnement (UBA) M. Messner, à l'origine de la présentation du deuxième rapport d'étape sur la stratégie d'adaptation de l'Allemagne au changement climatique (DAS), dont la version initiale a été adoptée en 2008. Ce rapport d'étape a été approuvé le 21 octobre en Conseil des ministres. L'occasion de constater que les trois quarts des décisions prises il y a cinq ans ont été suivies d'effet et de proposer de nouvelles actions. Le nouveau plan d'action adopté comporte 180 mesures dans 6 secteurs (eau, infrastructures, protection de la population, économie, santé, et agriculture/biodiversité/forêts) pour un coût estimé à 1,5 Mds € par le Ministère de l'environnement. Il comporte notamment une enveloppe de 790 M€ destinés à adapter le développement urbain et le bâti au changement climatique (végétalisation, rénovation...), ainsi que la mise en place de deux programmes, "Social&Mobil", doté de 150 M€ visant à aider les maisons de retraites, centres de soin...à réorienter leurs flottes vers l'électromobilité, et "Adaptation au changement climatique dans les institutions sociales" doté de 200 M€ afin d'accompagner les institutions médico-sociales dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Evaluation en demi-teinte de l'Allemagne sur le plan climatique

La publication mi-novembre du rapport de Climate Transparency, qui évalue la situation des 20 principales économies du monde (G20) vis-à-vis de leur politique climatique, donne une image mitigée de l'Allemagne dans ce domaine. Le rapport qualifie le plan de relance allemand de « relativement vert » par comparaison avec ceux de nombreux pays, soulignant les efforts pour promouvoir l'achat de véhicules électriques et hybrides, le développement d'une filière hydrogène, les transports publics et l'amélioration de l'efficacité des bâtiments. Cependant, il dénonce une sortie du charbon en 2038 trop tardive et incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, ainsi qu'un retard dans la décarbonation des transports et le ralentissement de l'expansion de l'éolien terrestre en 2019.

Révision nécessaire du régime d'indemnisation pour la sortie du nucléaire

La Cour constitutionnelle a demandé au gouvernement fédéral, par une décision en date du 12 novembre 2020, de revoir et d'améliorer le dispositif d'indemnisation prévu pour la sortie du nucléaire décidée en 2011, donnant ainsi raison aux énergéticiens qui s'estimaient lésés par l'actuel mécanisme de compensation. Le groupe nucléaire suédois Vattenfall avait notamment porté l'affaire en justice après l'adoption, en 2018, d'un amendement prévoyant les conditions auxquelles les fournisseurs peuvent prétendre être dédommagés pour la mise à l'arrêt de leurs installations nucléaires. La Cour constitutionnelle, qui avait déjà retoqué le premier projet d'indemnisation datant de 2016, a fait valoir que la loi de 2018, destinée à réparer des erreurs, était à son tour entachée d'irrégularités, sur le fond comme sur la forme. La ministre de l'environnement, Svenja SCHULZE (SPD), a réagi en promettant qu'une nouvelle réglementation allait être rapidement présentée. Si la sortie du nucléaire en tant que telle n'est pas remise en question par cette décision, elle pourrait avoir des conséquences financières lourdes pour l'Etat fédéral.

Feu vert à la sortie de la houille en Allemagne

Dans le cadre de la sortie du charbon prévue au plus tard d'ici 2038, P. Altmaier (CDU), ministre de l'économie et de l'énergie, a confirmé début décembre le déclassement, d'ici le 31/12/2020, de onze centrales à charbon représentant 4,8 GW, moyennant 317 M€ d'indemnités des opérateurs. Cette annonce est intervenue après que la Commission européenne ait donné son accord concernant les mécanismes d'indemnisation de sortie de la houille (pas encore de décision concernant la fermeture des centrales au lignite cependant). La première période du mécanisme d'appels d'offre, mise en place pour soutenir l'arrêt des centrales à charbon de plus de 350 MW, a été largement sursouscrite. Les centrales lauréates auraient enregistré des pertes à hauteur de 200 M€ ces deux dernières années. Le charbon ne représente déjà plus que 24 % du mix électrique allemand, contre 30 % en 2019 et 43 % en 2010.

Accord au sein de la coalition sur la réforme de la loi EEG

Les derniers points laissés en suspens dans le cadre des discussions autour de la réforme de la loi sur les énergies renouvelables (loi EEG) ont été clarifiés par la grande coalition CDU/SPD. Il s'agit notamment de réglementations pour la poursuite d'exploitation des anciennes centrales solaires et éoliennes, qui ne recevront bientôt plus de soutien étatique, ainsi que d'une contribution financière pour les collectivités dans lesquelles des éoliennes sont construites, afin d'accroître l'acceptabilité par les citoyens. Par ailleurs, l'autoconsommation solaire doit être facilitée ; y compris pour les installations sur les immeubles d'habitation. Toutefois, la coalition a reporté au premier trimestre 2021 une éventuelle augmentation de l'objectif en termes de capacités renouvelables d'ici 2030. Le 11 décembre en effet, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un objectif de protection du climat plus élevé pour 2030, ce qui devrait avoir des conséquences pour l'Allemagne. Jusqu'à présent, le gouvernement allemand vise à porter la part de l'électricité verte dans la consommation d'électricité à 65 % d'ici 2030. La réforme de la loi EEG doit être adoptée par le Bundestag et le Bundesrat respectivement les 17 et 18 décembre, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier. L'objectif est d'accélérer le développement des énergies renouvelables tout en freinant la hausse des coûts.

Cycle d'évènements de fin d'année sur la transition écologique

4 web-séminaires ont rythmé l'agenda de l'ambassade de France sur les questions énergie, climat et mobilité en cette fin de présidence allemande de l'Union européenne. Le 3 novembre, l'Ambassadrice est intervenue au 3^{ème} forum franco-allemand de l'énergie, organisé par l'office franco-allemand pour la transition énergétique, en coopération avec le ministère fédéral des affaires étrangères. Rassemblant 900 participants, cette édition a permis de discuter des orientations politiques et économiques de l'Europe en matière de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique à l'heure du Covid. Le 3 décembre, le 5^{ème} dialogue de Genshagen sur l'énergie, organisé en coopération avec l'ambassade en format Chatham house, a permis de partager les défis géopolitiques de l'énergie de l'UE. Auparavant, le 10 novembre, un éclairage particulier sur les enjeux de mobilité et de territoires a été donné lors du 5^{ème} forum franco-allemand de Karlsruhe, co-organisé par le groupe Passages-ADAPes avec le Karlsruher Institut für Technologie. Enfin, le 10 décembre, dans le cadre du 5^{ème} anniversaire de l'Accord de Paris, une conférence grand publique a été organisée par l'ambassade sur la recherche marine - une clé pour comprendre le changement climatique.

Difficile mise en œuvre du programme de protection des insectes

Un projet de loi visant à mettre en œuvre le programme de protection des insectes, adopté en septembre 2019, cristallise les tensions entre Mme Klöckner (CDU) et Mme Schulze (SPD). Mme Klöckner regrette les modifications de la loi fédérale de protection de la nature portant préjudice aux intérêts d'utilisation du sol face aux intérêts environnementaux, l'élargissement des zones de protection naturelle sans d'étude d'impact pour l'agriculture et la présence de règlements concernant l'usage de produits phytosanitaires en dépit de l'autorité du ministère de l'agriculture sur ces questions. Alors que les agriculteurs allemands subissent déjà de nombreuses contraintes (la PPA, la grippe aviaire, le dérèglement climatique), la ministre argue qu'il est nécessaire de réfléchir aux conséquences d'un fardeau réglementaire supplémentaire sur un secteur s'étant avéré comme stratégique avec la pandémie du Covid. Dans une lettre rendue publique adressée au cabinet de la chancelière, le ministère de l'environnement dénonce « une image déformée du blocus total actuel [du BMEL] » empêchant « tout progrès dans la protection des insectes et dans la restriction des pesticides nocifs ». (Source : Berlin Agro 42)

Interdiction de certaines espèces animales sauvages dans les cirques

La ministre de l'agriculture Julia Klöckner (CDU) a présenté le 19 novembre un projet d'ordonnance interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques itinérants : girafes, éléphants, primates, grands ours, rhinocéros et hippopotames. Le règlement comporte également des exigences spécifiques sur les conditions de détention des

animaux de cirque, afin d'améliorer leur bien-être. A noter toutefois que certaines espèces animales (comme les grands félins) ne peuvent être légalement interdites, une telle interdiction se heurtant notamment à la Loi fondamentale allemande qui garantit les droits fondamentaux de la liberté d'entreprendre et de propriété.

Une interdiction de la vente de sacs plastiques en 2022

La vente de sacs plastiques sera interdite en Allemagne à partir du 1^{er} janvier 2022 suite à décision du Bundestag le 30 novembre, approuvant une modification de la loi sur les emballages initiée par la ministre fédérale de l'environnement Svenja Schulze (SPD). Les sacs en plastique d'une épaisseur de 15 à 50 micromètres ne pourront à l'avenir plus être vendus. De manière générale, la consommation de sacs en plastique en Allemagne avait diminué ces dernières années, tout en continuant de représenter 1,6 milliards de sacs en plastique par an. Les sacs de moins de 15 micromètres ne seront eux pas interdits, faute d'alternative crédible. L'interdiction votée doit encore passer devant le Bundesrat.

TRANSPORTS

Un plan pour une transition écologique du trafic de poids lourds

Le ministre des transports Andreas Scheuer (CSU) a présenté le 11 novembre un ensemble de mesures visant à réduire l'impact climatique du transport routier de marchandises et à encourager l'industrie et le transport vers la voie d'une « logistique zéro émission sur la route ». L'objectif consiste à ce que les poids lourds émettent 30% de CO₂ en moins d'ici 2030, notamment via le transfert d'un tiers des marchandises transportées vers des véhicules électriques ou des véhicules utilisant des carburants alternatifs d'ici-là. Le gouvernement fédéral a l'intention de soutenir cette ambition à hauteur de plus de cinq milliards d'euros : d'ici 2023, des fonds d'un montant d'environ 1,16 Md€ seraient ainsi disponibles pour la promotion de véhicules utilitaires à propulsion alternative, tandis qu'environ 4,1 Mds€ seraient alloués à l'extension des infrastructures de stockage, de recharge et de lignes aériennes (avec le développement de nouveaux itinéraires pilotes). Le ministre du transport ne souhaite pas renoncer à la prime à la casse visant à promouvoir les poids lourds non neutres, mais plus respectueux du climat, et défend l'ajustement du péage poids lourds avec un supplément basé sur les émissions de CO₂ : « Les camions qui émettent peu ou pas de CO₂ devraient bénéficier d'une réduction de la redevance d'infrastructure jusqu'à 75% par rapport [...] aux véhicules les plus émetteurs ». Un point que les organisations environnementales soutiennent, tout en réclamant la suppression du « privilège » du diesel et le rejet d'un bonus à la casse ainsi que la promotion des camions au GNL.

Nette augmentation de voitures en circulation sur les routes allemandes

Malgré la faiblesse des ventes de voitures neuves (les prévisions des fédérations professionnelles VDA et VDIK tablent sur une baisse d'environ 20% par rapport à 2019), le parc automobile total s'est accru d'environ 460 000 unités depuis janvier pour atteindre 48,2M de véhicules début octobre selon les chiffres de l'Autorité fédérale des transports motorisés. 10 millions de véhicules (soit environ 21% du parc) en circulation en Allemagne ont plus de 15 ans.

Point sur les aides accordées aux aéroports allemands

Fin novembre, les ministères des transports et des finances sont parvenus à un accord portant sur une enveloppe de 500M€ pour soutenir les aéroports. Le gouvernement fédéral accordera aux aéroports cette aide conditionnée à une aide miroir de 500M€ abondée par les Länder. Les négociations ne portent désormais plus sur la disponibilité de l'aide, mais sur la manière dont elle doit être structurée. Les fédérations professionnelles, arguant que les aéroports se sont déjà largement endettés ces derniers mois, pressent le gouvernement de leur accorder des subventions non remboursables. Le gouvernement privilégie plutôt une aide sous forme de prêts ou d'obligations convertibles dans un contexte de débat grandissant autour de l'endettement. Cependant, le paquet d'aides, toujours en négociation avec les Länder, ne figure pas dans le projet de budget 2021 ajusté, adopté par la commission budgétaire du Bundestag le 26 novembre. N'y figuraient que : (i) les aides pour les aéroports de Berlin (171,6M€), Cologne-Bonn (23,2M€) et Munich (65,8M€), seuls aéroports dans lesquels le gouvernement fédéral a une participation, (ii) l'exemption de paiement des redevances de contrôle du trafic aérien pour les petits aéroports à hauteur de 20M€ pour 2021. Jusqu'à présent, les 16 grands aéroports n'ont pas eu à supporter les coûts du contrôle aérien fédéral, alors que les quelque 40 aéroports régionaux ont dû les supporter eux-mêmes et (iii) l'augmentation du capital social de DFS (l'organisme de gestion du trafic aérien allemand) et propriété de l'Etat fédéral à hauteur de 300M€ couvrant ainsi une grande partie des pertes induites par la crise sanitaire.

ENTREPRISES ET INTERNATIONAL

Nouvelle donne dans le paysage des composants semi-conducteurs avec l'acquisition imminente de Siltronic par GlobalWafers

L'actionnaire principal de Siltronic, Wacker Chemie, est en négociations avancées sur la vente de sa participation de 30% dans Siltronic, fournisseur de tranches et monocristaux de silicium ultra pur pour composants semi-conducteurs, basé à Munich, à son concurrent taïwanais Global Wafers. Si le Conseil de surveillance approuve l'accord, Wacker recevra environ 1,2 Mds€ pour 30,8% des actions de l'ancienne filiale. La division biomédicale, biopharmaceutique et génétique, notamment grâce à l'annonce de la coopération avec Curevac, deviendra le nouveau noyau de croissance de Wacker Chemie. Cinq groupes dominent le marché des tranches de silicium : le Japonais Shin-Etsu Chemical (33% du marché), son compatriote Sumco (25%), le Taïwanais GlobalWafers (17%), l'Allemand Siltronic (13%) et le Coréen SK Siltron (12%). A eux-cinq, ils contrôlent 90% de la production de tranches de silicium. En 2019, Siltronic a réalisé un chiffre d'affaires de 1,27 Md€ (922,5 M€ sur les trois premiers T2020). Le nouvel ensemble devrait dépasser les 3 Mds€ de CA. Grâce à l'accord prévu, les Taïwanais porteraient leur part de marché à 30 % et se rangeraient 2^{ème} au classement mondial. Siltronic assure que les fermetures de sites ou les licenciements forcés en Allemagne sont exclus jusqu'à la fin de 2024.

Progression du chantier de l'usine Tesla suspendue par un tribunal régional pour motif environnemental

Le tribunal administratif de Francfort-sur-l'Oder a imposé un arrêt temporaire du défrichement de 82,9 ha prévu. Pour Tesla, la zone de forêt de pins existante est nécessaire pour créer une route d'évacuation des eaux usées pour l'usine et les zones de stockage. Les associations de défense de l'environnement estiment que cela n'est pas justifié et s'opposent au fait que le défrichement se fasse également au moyen d'un permis préliminaire - avant même que la procédure d'approbation proprement dite ne soit terminée. Les associations estiment qu'avec ces autorisations préliminaires, 30 % des coûts de construction de l'usine sont déjà engagés par Tesla sans approbation finale, avec des conséquences environnementales importantes. Nabu Brandenburg critique le manque de planification concernant la faune.

Le Gouvernement souhaite inscrire l'existence de la Fédération des chambres de commerce dans la loi

Le 14 décembre, la presse économique allemande soulignait le souhait du Ministère fédéral de l'Economie et de l'énergie (BMW) de transformer la Fédération des chambres de commerce (DIHK), organisation chapeau des Chambres situées en Allemagne (IHK – auxquelles les entreprises sont légalement tenues d'adhérer) et à l'étranger (AHK – adhésion facultative), en organisme de droit public. Par un projet de loi, le Gouvernement souhaite modifier la législation actuelle, datant de 1956. Le processus de transformation pourrait prendre du temps et n'être achevé qu'en 2024. Ce projet de loi intervient alors que, le 14 octobre, la cour administrative fédérale a condamné le DIHK, estimant qu'il avait outrepassé ses compétences. Celui-ci s'était en effet exprimé à plusieurs reprises sur des enjeux politiques, alors que la loi limite l'activité des chambres aux questions économiques. Un entrepreneur mécontent de ces déclarations avait alors saisi la justice, qui lui a donné raison. Seulement, toute entreprise devant être rattachée à une IHK locale, le tribunal a estimé que ce n'était pas à la société plaignante de quitter sa chambre de commerce, mais à celle-ci de quitter le DIHK. Le gouvernement voit dans cette décision un risque de dislocation de la structure, alors que d'autres recours sont examinés. Avec la transformation en structure de droit public, son objectif est double : (i) toutes les IHK seront légalement tenues d'adhérer au DIHK, garantissant l'existence d'une organisation commune ; (ii) la structure aura un encadrement renforcé de ses prises de position publiques et une plus grande sécurité juridique.

Attribution de dividendes aux membres du comité exécutif de Thyssenkrupp, défendue par le président du Conseil de surveillance du groupe, élu nouveau Président du BDI, alors que le groupe en difficulté exclut toute intervention de l'Etat

Le 13 décembre, le Président du Conseil de surveillance (structure composée de 50 % d'employés) de Thyssenkrupp, Siegfried Russwurm, élu le 30 novembre nouveau Président de la Fédération des Industries allemandes (BDI – prise de fonction le 1^{er} janvier 2021) a défendu l'octroi de primes aux membres du Comité exécutif pour une valeur de 900 000€. Il précise que celles-ci récompensent des performances individuelles pour améliorer la situation du groupe, comme la vente de la branche ascenseurs, poussée par la directrice générale Martina Merz. Le Conseil de surveillance aurait décidé de son propre chef de ces primes. Son Président rappelle que, malgré leur versement, la rémunération des membres du Comité exécutif a diminué de près de 50 % en 2020 par rapport à 2019. Le syndicat IG Metall critique cette décision, qui intervient alors que le groupe connaît une situation financière difficile. Ses derniers résultats annuels

publiés en septembre révèlent une perte de près de 3 Md€. La présidente du Comité exécutif envisage de supprimer 11 000 emplois d'ici trois ans, contre 6 000 précédemment envisagée.

Par ailleurs, le comité exécutif a exclu, le 13 décembre, une prise de participation de l'Etat dans la branche acier du groupe. Il privilégie un partenaire à qui céder les activités acier ou envisage de restructurer la branche acier seul. Le Britannique Liberty Steel semble le mieux positionné, mais critiqué par IG Metall, doutant des capacités du possible repreneur à faire face financièrement aux enjeux de Thyssenkrup. Le Ministre de l'Economie de Rhénanie-du-Nord-Westphalie soutient en revanche publiquement l'offre du Britannique.

Dégradation du climat des affaires en 2020 pour les entreprises allemandes présentes en Russie

Le 9 décembre, la Chambre de commerce allemande en Russie et le Comité d'Europe de l'est (Ost-Ausschuss der deutschen Wirtschaft - qui regroupe les principales fédérations allemandes sur les questions liées à la Russie, à l'Europe orientale et Asie centrale) ont publié leur enquête annuelle sur le climat des affaires pour les entreprises allemandes présentes en Russie. Elle montre une dégradation sur 2020. Plus de 60 % des entrepreneurs interrogés sont négatifs sur la situation en Russie en 2020, les entrepreneurs étant en revanche plus partagés sur 2021 : près de 40 % envisagent une dégradation pour 2021, mais la même proportion s'attend à une amélioration. A noter que l'activité des entreprises DE n'a pas souffert pour le moment de la crise (près de 90 % estiment leur situation satisfaisante ou bonne). En revanche, deux points noirs : (i) les mesures de soutien à l'économie prises par le gouvernement russe, jugées insuffisantes ; (ii) la dégradation des relations politiques bilatérales (70 % des entreprises disent constater cette dégradation en 2020, contre 8 % e 2019). Cette dégradation est observée alors que les deux pays souhaitent créer, ce mois-ci, un nouveau conseil d'affaires germano-russe, piloté, côté allemand, par l'Ost-Ausschuss et l'AHK Russie. Son objectif est de dépasser les tensions géopolitiques en abordant les blocages techniques (contenu local dans la production, enjeu de hausse des exportations russes vers l'Allemagne, transition écologique et numérisation). En outre, les deux pays ont décidé d'une année russo-allemande de l'économie et du développement durable en 2021.

NUMERIQUE – INNOVATION

Acquisition de la start-up de logistique Flaschenpost par le groupe familial allemand Dr Oetker pour 1 Md€

La start-up de logistique de boissons Flaschenpost a été acquise par le groupe agroalimentaire Dr Oetker pour 1 Md€, soit près du triple du chiffre d'affaires annuel de la start-up. Dr Oetker dispose déjà de marques de boisson (bière et vin), d'un réseau de distribution de boissons (500 magasins) et d'un service de livraison. La transaction démontre l'importance de la maîtrise de la chaîne logistique par les producteurs, en particulier alors que la croissance des ventes sur Internet est dopée par les restrictions liées au coronavirus.

Isar Aerospace lève 75 M€ pour faire décoller son micro-lanceur

La start-up basée à Munich a levé 75M€ afin finir la R&D, le développement et la production de son micro-lanceur, avec un objectif de premier lancement commercial en 2022. La levée de fonds a permis de mobiliser quelques-uns des plus gros fonds de Venture Capital allemands, dont Lakestar ou HV Capital, et démontre la confiance des investisseurs sur le développement du marché des micro-lanceurs

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Berlin (adresser les demandes à berlin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Service Économique de Berlin

Adresse : Pariser Platz 5, 10117 Berlin, Allemagne

Rédigé par (par ordre alphabétique) : Alissa ABOUD, Fabien BAUDELET, Lisa BELKAÏD, Côme DE ROCQUIGNY, Thomas JEANNIN, Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY, Laurence PAUC, Guillaume PRIGENT

Relu par : Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Version du 12/07/2019